



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43
Présents : 32
Votants : 39
Date convocation : 16 avril 2026
Date d'affichage : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 19h30, s'est réuni à la salle des fêtes à Baillet-en-France,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

Secrétaire de séance : Gilbert MAUGAN

Etaient présents (32) : Éric THERRY, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Josette FRAMERY, Nathalie BENYAHIA, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir (7) : Sylvie PESLERBE donne pouvoir à Éric THERRY, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Martine GILLES-DURET donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Pascal BOSRET donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Sylvain BRINDEJONC donne pouvoir à Nathalie BENYAHIA, Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

Absents : (4) Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON, Laurent DABOVAL.

N°2026/69	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET DU CIAS CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
-----------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9-II-5 portant sur la compétence optionnelle d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2018/99 du conseil communautaire votée en date du 17 octobre 2018, portant création d'un centre intercommunal d'action sociale,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion, en date du 7 avril 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 avril 2026,

Vu la présentation du budget communautaire par M. Hugues BRISSAUD, Vice-Président délégué à l'administration générale, aux finances et au contrôle de gestion,

Considérant les Débats d'Orientations Budgétaires 2026 et les projets de budgets primitifs 2026 de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Carnelle Pays-de-France,

Considérant la construction des budgets 2026 telle que présentée en séance du présent conseil,

Considérant la nécessité d'un versement d'une subvention d'équilibre en fonctionnement par le budget général de la C3PF vers le budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Carnelle Pays-de-France pour la couverture des dépenses et le besoin de trésorerie de ce budget autonome,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VERSE une subvention d'équilibre du budget principal C3PF au budget du CIAS de 390 000 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com